

Pour solliciter une aide de la caisse de santé

Pour solliciter et éventuellement recevoir une aide de la caisse de santé il faut que le malade demandant cette aide (ou ses proches s'il ne peut le faire) envoie tous les éléments (voir ci-dessous) à asfa-sante@cooperation.org et exclusivement à cette adresse mail. Il ne sera tenu aucun compte d'éléments envoyés à une autre adresse (président, parraineur...).

Le responsable de la caisse – actuellement le Dr. Yves Gille – colligera ces éléments et vérifiera qu'ils sont complets et parfaitement lisibles et utilisables. Avec l'accord de l'association il enverra une aide financière dans la mesure où l'association le peut.

Les éléments à envoyer :

- **vos prénoms et votre nom de famille** dans l'ordre de votre carte d'identité et tels qu'ils y sont libellés. Si vous avez fait une erreur Western-Union refusera de délivrer l'argent et aucun autre envoi ne sera effectué. Vous ne recevrez donc rien. A vous de vérifier soigneusement vos coordonnées ou – mieux - d'envoyer copie lisible de votre carte d'identité ou passeport,
- **la pathologie pour laquelle vous demandez cette aide** financière. Attention : cet élément est couvert par le secret médical. Le Dr. Y. Gille, en tant que médecin, vous garantit ce secret mais si ses successeurs ne sont pas médecins, donc ne sont pas tenus au secret médical¹, vous pourrez alors ne pas indiquer le diagnostic si vous voulez le garder confidentiel ;
- **la ou les ordonnances de soins et/ou examens** comportant:
 - votre prénom usuel, complet (non abrégé) et nom de famille,
 - la date de rédaction de la prescription,
 - le nom du prescripteur ou du centre de soin,
 - le libellé lisible des prescriptions.

Vérifiez que le prescripteur ait bien porté tous ces éléments et exigez-les si ce n'est pas le cas. Vous payez la prestation de soin et pouvez donc exiger. Et ne payez que lorsque tout est écrit correctement ! En l'absence d'un de ces éléments vous ne recevrez pas d'aide.

Si la rédaction est faite sur une page de carnet de santé exigez que ces 4 éléments soient bien tous portés sur cette page.

- **la ou les factures acquittées** (marqué "payé" ou "acquitté" ou autre preuve de paiement) comportant votre prénom usuel complet et nom de famille et le détail des coûts des prestations et médicaments et la somme totale. La facture acquittée peut être rédigée directement sur l'ordonnance comme c'est souvent l'usage.

Idem: ne payez que lorsque vous avez vu que la facture est parfaitement remplie.

Ces éléments seront envoyés joints à votre mail explicatif (quelques mots d'explication suffisent).

Vous pouvez scanner les éléments (c'est le mieux) ou par économie les photographier mais, dans ce cas, vérifiez que le document a été parfaitement lissé, aplati, comme il l'est dans un scanner, qu'il est suffisamment éclairé et que tout est parfaitement lisible et qu'aucun côté n'en est coupé. Tout élément non parfaitement lisible ou coupé sera supprimé de l'aide financière et ceci de façon définitive. A vous de prendre vos précautions avant envoi.

Ce texte est disponible dans le site de l'ASFA: <http://www.asfa-parrainage.org> → Documents officiels → Caisse santé.

¹ Le secret médical porte sur tout ce qu'un médecin peut apprendre au cours de son exercice ou du fait de sa profession, à l'exclusion des crimes qu'il est tenu de signaler aux autorités s'il en a conscience.